

Échec du blitz de négos : ou comment changer l'eau en vin

Éric Désilets, 3^e vice-président à l'information

.....

Aurez-vous des augmentations salariales qui vous permettront de payer les augmentations de tarifs et de taxes? Ainsi le gouvernement Charest donnerait de la main gauche ce qu'il prend de la droite... Ce ne serait pas un gain, mais à tout le moins, vous conserveriez votre pouvoir d'achat, à la condition que vos augmentations salariales soient à la hauteur de l'inflation. Ce qui est loin de la coupe aux lèvres depuis 1983, comme le démontre le tableau suivant publié dans l'*Info-Négo* numéro 12, du 26 mars dernier (disponible sur notre site internet au www.synprofctr.ca):

Écarts salariaux annuels à l'entrée des échelles en fonction de l'augmentation des prix à la consommation depuis 1983

	1983		2002		2010	
	entrée	sommet	entrée	sommet	entrée	sommet
Salaire annuel avec 17 ans de scolarité	22 403 \$	33 846 \$	33 034 \$	55 146 \$	39 179 \$	70 352 \$ (sans maîtrise)
<i>Salaire de 1983 ajusté à l'inflation (écart annuel)</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	38 700 \$ (- 5 066 \$)	58 467 \$ (- 3 321 \$)	45 639 \$ (- 6 460 \$)	68 950 \$ (- 1 402 \$)
Salaire annuel avec 18 ans de scolarité	24 077 \$	36 522 \$	38 119 \$	58 027 \$	42 500 \$	71 496 \$ (avec maîtrise)
<i>Salaire de 1983 ajusté à l'inflation (écart annuel)</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	41 591 \$ (- 3 472 \$)	63 089 \$ (- 5 062 \$)	49 049 \$ (- 6 549 \$)	74 401 \$ (- 2 903 \$)
Salaire annuel avec 19 ans de scolarité	25 908 \$	38 865 \$	41 001 \$	62 281 \$	46 227 \$	71 496 \$
<i>Salaire de 1983 ajusté à l'inflation (écart annuel)</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	44 755 \$ (- 3 754 \$)	67 137 \$ (- 4 836 \$)	52 779 \$ (- 6 552 \$)	79 175 \$ (- 7 679 \$)
Salaire annuel avec 19 ans de scolarité avec doctorat	28 830 \$	41 787 \$	45 598 \$	66 878 \$	50 276 \$	73 839 \$
<i>Salaire de 1983 ajusté à l'inflation (écart annuel)</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	49 802 \$ (- 4 204 \$)	72 184 \$ (- 5 306 \$)	58 732 \$ (- 8 456 \$)	85 127 \$ (- 11 288 \$)

Jean Charest vient de déclarer que tout le monde doit mettre de l'eau dans son vin afin d'arriver à une entente. Soit. Pourtant, l'offre salariale du gouvernement est toujours la même : 5% pour 5 ans. Le Front commun a donc décidé de laisser une dernière chance aux pourparlers : 12 jours de négociation. Le 20 avril est la nouvelle échéance. Sinon, nous demanderons l'intervention d'un médiateur, ce qui enclenchera un processus légal, dont je vous épargne les étapes jusqu'à l'obtention du droit de grève légal à l'automne.

C'est vrai que ça bouge sur certains dossiers aux diverses tables de négos, mais seulement à des fins d'exploration, c'est-à-dire qu'aucun document n'est officiel ni signé. À la table centrale des 475 000 employés du secteur public, nos représentants cherchent des solutions afin d'atteindre nos objectifs de protection du pouvoir d'achat et de rattrapage salarial. Si le gouvernement veut vraiment boire du vin pour fêter une entente, il devrait réfléchir à la possibilité de développer un mécanisme d'ajustement des salaires si l'inflation excède les pourcentages négociés, ainsi qu'un mécanisme de rattrapage salarial annuel basé sur la croissance du PIB.

De notre côté, avant de mettre de l'eau dans notre vin, nous voudrions d'abord un peu de vin. À la table sectorielle entre notre Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), pour l'instant le gouvernement ne nous offre rien. À titre d'exemple, le CPNC a déposé un document de travail qui ajoute des activités à notre description de tâches (vous pouvez le consulter sur notre site internet : www.synprofctr.ca): l'enseignant doit participer « aux activités requises pour la réalisation des fonctions du département. ». C'est certain, nous le faisons déjà, mais il faudrait s'entendre sur la définition de ces fonctions. Et cette reconnaissance qualitative de notre travail sera-t-elle quantifiée dans notre charge individuelle (C.I.)?

La priorité de nos demandes est de contrer l'alourdissement de la tâche, qui n'a bénéficié d'aucun investissement depuis 20 ans. Rien n'est encore décidé. Nous devons innover avec des moyens de pression qui accentueront le rapport de force, et donc le pouvoir de négociation, avec le gouvernement. Personne ne souhaite la grève, mais quelles sont vos idées d'actions? Nous ne devons jamais prendre en otage les étudiants, bien au contraire, mais nous pourrions démontrer l'ampleur de notre tâche à notre direction, qui ne nous appuie pas, et par le fait même au gouvernement et à la population, en arrêtant d'effectuer le travail administratif. À ce sujet, vous êtes mieux placés que moi pour savoir quels formulaires et réunions ne sont pas essentiels à la réussite des nos étudiantes et de nos étudiants. Venez partager vos idées et connaître les détails des négos au conseil syndical et à l'assemblée générale.



« LE CONTENU DE CE TEXTE ENGAGE
UNIQUEMENT L'AUTEUR »

Intégration des nouveaux enseignants et syndicalisme

« Le grand homme sait quand et en quoi il est un petit homme.
Le petit homme ignore qu'il est petit et il a peur d'en prendre conscience »

(Wilhelm Reich)

André Boyer, professeur de philosophie
.....

Je n'y avais vraiment jamais songé. Mais l'idée m'en vint lors d'une discussion à la salle des professeurs de philo à propos de la grève étudiante du jeudi 11 mars dernier. Comment éviter le sujet du syndicalisme lorsque l'on parle de l'intégration des nouveaux professeurs? Vous êtes un professeur... dans une discipline (philosophie ou autre)... syndiqué. On ne peut nier les deux premières composantes de cette assertion, bien qu'étant comprise différemment selon les circonstances, on est tous un ou l'autre ou les deux. Mais qu'en est-il du troisième volet de cette trilogie? On peut bien l'ignorer, mais convenons que les conditions de travail qui sont aujourd'hui les nôtres sont grandement tributaires de nos luttes syndicales. Si vous trouvez que ces conditions tardent à s'améliorer, il faudrait peut-être questionner l'ampleur du volet « syndical » de notre identité professionnelle. Est-ce une question de liberté ou de responsabilité? Les deux sont-ils indissociables?

Lorsque j'entends que la consigne émanant de la direction du Collège était très claire pour ce qui est de la journée du 11 mars, à savoir pas-de-cours-mais-activités-permises- au-collège, et que des collègues ne semblent éprouver aucun scrupule à obéir aveuglément à cette consigne, témoignant ainsi d'une certaine hétéronomie de leur pensée, je me questionne sur leur degré de responsabilité et de conscience sociale.

Ici, je ne me réfère que très peu à la question légale de la question; ce qui m'intéresse c'est sa dimension morale et éthique. Au nom de quel principe suis-je entré au collège en cette journée du 11 mars? Au nom de quel principe moral aurai-je dû m'en abstenir? Je suis un enseignant de la morale et de l'éthique et à ce titre je me sens personnellement une obligation d'agir en conséquence de cela. Ai-je agi par soumission à l'autorité ou par solidarité envers les étudiants?

Un des objectifs fondamentaux du syndicalisme est la défense de nos conditions de travail par la limitation (raisonnable?) du droit de gérance du patron. Et je crois que le patron a outrepassé ce droit le 11 mars et que nous nous devons dès lors de le remettre en question. Dois-je vouloir ce que le patron veut? Ne m'est-il pas permis de questionner ce bon vouloir qui est le sien? Pourquoi les étudiants se battent-ils au juste? Le savez-vous? Trouvez-vous que leur cause est juste? Ne devrai-je pas faire mienne leur cause? Ils se battent pour une plus grande accessibilité et pour un réinvestissement de fonds fédéraux en éducation. N'est-ce pas minimalement noble ou si vous ne trouvez pas plus noble votre droit d'entrer au collège pour y accomplir un travail de comité quelconque ou pour pouvoir vaquer à je ne sais quelle autre tâche...surtout sous l'œil de Dieu ou de Big Brother.

Me suis-je éloigné tant que cela de mon propos initial? Que pour mieux intégrer les nouveaux professeurs au collège, une petite bifurcation du côté de la vie syndicale me semblait tout à fait opportune. Pouvons-nous sérieusement penser que l'exercice de notre métier puisse bien se faire si j'en ignore les conditions matérielles de possibilité? Vous devez vous arranger pour avoir une prise sur ces conditions matérielles. Depuis le début des années 1990, une sorte de désert syndical s'est installé, on pensait que l'amélioration de nos conditions de travail passait par l'amélioration de la condition des femmes, de l'environnement, du tiers-monde ou de l'accession du Québec à la souveraineté. On a effectivement lutté pour toutes ces causes, mais est-ce que nos conditions de travail s'en sont améliorées pour autant? Cependant, les conditions de travail de nos cadres et de nos dirigeants se sont grandement améliorées pendant ce temps. On a peut-être fait fausse route en faisant du syndicalisme une question fondamentalement idéologique, mais aujourd'hui, lorsque je vois avec quelle allégresse nous nous soumettons aux ordres des dirigeants (on attend le courriel du directeur général pour savoir à quoi nous en tenir??), je me demande s'il ne vaudrait pas mieux retourner à nos bons vieux combats idéologiques et je me demande aussi et surtout jusqu'où va l'entreprise de crétinisation des masses? Au point de faire perdre même aux philosophes leur esprit critique!

Qu'il soit bien clair en terminant que je ne défends pas ici la voie syndicale à tout prix, mais plutôt le syndicalisme comme lieu de la pratique de la libre pensée, comme lieu de débat et à défaut de vous y impliquer, je pense que votre intégration dans le monde de l'enseignement en souffrira. Ce que j'ai vu dans mes 35 ans d'enseignement, c'est une tentative toujours de plus en plus sournoise de la part de la partie patronale de s'immiscer dans notre salle de classe. Je ne dis pas que ces dirigeants n'ont pas de bonnes idées, mais se pourrait-il que nous en ayons aussi? On assiste non pas à une négociation mais à une imposition grandissante de nos conditions de travail. Si vous ne vous en occupez pas, eux vont s'en occuper.

À l'agenda

Conseil syndical :
Le mercredi 14 avril
à 15h15 au SE-1030

Assemblée générale :
Le vendredi 23 avril à 15h15
au Loft
(Pavillon des Humanités)

Le quotidien francophone le plus fermé en Amérique

Les 253 lock-outés du *Journal de Montréal*

Journal de Montréal

Signez la pétition
qui circule!



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél.: (819) 376-9555 Télécopieur: (819) 376-2072

